



PROTECTION DE CAPTAGES

Venoy, le 29 novembre 2013

Table ronde : 4 situations locales à la loupe

MIGENNES : le captage de la Fontaine aux Seigneurs



La commune de Migennes est située à 20 km au nord d'Auxerre. Le réseau de distribution exploité en régie par la commune dessert les 7500 habitants de la commune. Il alimente également en cas de besoin la commune de Cheny et une partie de la commune de Laroche-Saint-Cydroine. **Ainsi, le réseau d'adduction d'eau potable de Migennes peut alimenter jusqu'à 12 000 habitants durant certaines périodes (par alimentation directe ou par mélange).**

Migennes est alimentée par quatre captages :

- Le captage principal de Villepied provient de la forêt d'Othe. Abondant (76 % de la production en 2003), il alimente Migennes par gravité (coût très faible). Il rencontre quelques problèmes d'atrazine et de turbidité.
- Deux captages puisent dans la nappe profonde de l'albien et sont exploités en fonction des besoins (étiage et/ou mauvaise qualité d'eau de la source principale) : les prélèvements sont limités en quantité (6 à 10 % des besoins annuels).
- Un autre puise dans la nappe de la craie (classé Grenelle), la Fontaine aux Seigneurs.

L'aire d'alimentation de captage : une vulnérabilité très forte sur 480 ha

Le diagnostic du territoire a permis de déterminer le bassin d'alimentation du captage (BAC) et la vulnérabilité de chaque zone sur le bassin. Ce BAC a une superficie de 1 780 ha. La surface agricole utile (SAU) représente 1 300 ha. Les bois représentent 290 ha. Et les 190 ha restant sont occupés par les habitations et les routes.

La vulnérabilité a été classée en trois zones de vulnérabilité :

- TRES FORTE : 480 ha soit 37 % de la SAU
- MOYENNE : 225 ha soit 17 % de la SAU
- FAIBLE à NULLE : 595 ha soit 46 % de la SAU.

Enjeux et problèmes de qualité : un captage stratégique pour réguler l'alimentation en eau potable de Migennes

Les taux de nitrates au captage de la Fontaine aux Seigneurs et au forage de la route de Brion avoisinent, voire dépassent régulièrement, les 50 mg/L autorisés par la réglementation. Mais l'eau distribuée résultant d'un mélange des eaux de ces captages, la norme est respectée au niveau de la distribution au consommateur.

Le maintien des différents captages est nécessaire, car ils permettent de couper l'eau provenant de la source de Villepied, qui connaît des problèmes de turbidité aux périodes de fortes pluies. Cela a donc incité la commune de Migennes à entamer une réflexion sur la protection du captage de la Fontaine aux Seigneurs, avant d'atteindre une trop forte dégradation qui ne permette plus de mélanges. Depuis, **les analyses montrent que les normes de produits phytosanitaires sont là aussi dépassées.**

Du fait de l'abondance quantitative de ce captage, cette ressource est indispensable à la collectivité pour compenser les insuffisances des autres ressources :

- soit en période d'étiage pour les ressources de l'albien ;
- soit à cause de problèmes de turbidité de la ressource de la forêt d'Othe.



Le projet BAC : un démarrage difficile, des réticences multiples

La collectivité mène de front deux démarches :

- la révision de la DUP (réglementation sanitaire)
- et le projet BAC (réglementation environnementale).

L'étude hydrogéologique a été effectuée. La construction et la mise en œuvre d'un programme d'action a été difficile. Des mesures agro-environnementales (MAE) ont été proposées aux agriculteurs du BAC, mais aucune n'a été mise en place. Toutefois, certains agriculteurs recherchent des solutions innovantes (gestion des fuites d'azote, introduction de cultures peu exigeantes comme le chanvre...). Des échanges fonciers ont pu être réalisés pour enherber les 12 ha les plus vulnérables.

Les réunions publiques font ressortir réticences et incompréhensions :

- Il y a confusion entre les obligations qui relèvent de la DUP et celles de la démarche BAC.
- Les MAE sont, pour les exploitants, des contrats administratifs lourds, avec des cahiers des charges complexes.
- Les propriétaires fonciers craignent une perte de la valeur vénale des terres qui feraient l'objet de MAE.
- Les réserves de boues d'épuration sont accusées de participer à la pollution.
- La maîtrise des intrants et l'agriculture biologique sont ressenties comme des solutions non viables économiquement par les exploitants.
- La solution de remise en herbe apparaît comme non réaliste du fait de la disparition de l'élevage dans le secteur.

Historique

Créé en 1972, le captage de la Fontaine aux Seigneurs exploite la nappe de la craie à faible profondeur, sur la commune de Laroche-Saint-Cydroine au nord-ouest de Migennes. Les volumes qui y sont produits annuellement fluctuent selon les besoins mais représentent environ 100 000 m³ d'eau. Ce captage bénéficie d'un arrêté de DUP signé le 18 décembre 1974, modifié par celui du 30 juin 1988 établi sur la base du rapport hydrogéologique du 16 février 1987.

Le captage de la Fontaine aux Seigneurs est classé prioritaire par les instances départementales de l'eau (DDASS, DDAF et Agence de l'eau Seine-Normandie) ainsi qu'au niveau national suite au Grenelle de l'environnement. Les terres agricoles de ce BAC ont une orientation majoritaire en grandes cultures avec un très bon potentiel de

Programme d'action : les solutions passent par le dialogue avec les agriculteurs

La forte influence des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau rend indispensable le dialogue avec le monde agricole.

Des actions ont été proposées suite au diagnostic agricole, pour la restauration de la qualité de l'eau de la Fontaine aux Seigneurs. Elles concernent soit **la modification de pratiques** (ajustements de la fertilisation azotée et gestion des apports organiques, implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates...), soit **l'aménagement du territoire** (mise en place de bandes enherbées et enherbement des parcelles les plus vulnérables).

La collectivité a une réelle volonté de dialoguer avec les agriculteurs, qui se traduit par :

- Le financement aux agriculteurs d'une campagne de mesures de reliquats azotés ;
- La réalisation d'une étude pour mesurer le niveau de pollution émis par les réserves de boues d'épuration ;
- Un achat de terre en fond de vallée (zone très sensible) pour mettre en place les solutions de protection (remise en herbe, plantation d'un verger communal, agriculture bio...).

La collectivité mène une réflexion territoriale pour gérer l'eau en intercommunalité sur l'ensemble du Migennois. La remise en état de l'ensemble des réseaux d'adduction et la révision du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire, notamment, seraient revus dans ce projet.



Contacts

Lionel Thomas, mairie de Migennes
courriel : accueil@ville-migennes.fr

Edith Foucher, Chambre d'agriculture de l'Yonne
courriel : e.foucher@yonne.chambagri.fr



EGRISELLES LE BOCAGE : le captage de Saint-Hubert



Contexte et localisation : un environnement de captages prioritaires et Grenelle

La commune d'Egriselles-le-Bocage se situe dans le Gâtinais, au nord-ouest du département de l'Yonne, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Sens. Cette petite région naturelle correspond à un grand plateau très régulier qui s'étend depuis la vallée du Loing jusqu'à celle de l'Yonne. Elle est administrativement à cheval sur l'Yonne et le Loiret.

Le captage de Saint-Hubert alimente en eau potable les communes d'Egriselles-le-Bocage et de Cornant, soit 1600 habitants. Il est géré en SIVU. **Son bassin d'alimentation est imbriqué dans les bassins de deux autres captages, classés au titre du Grenelle** et situés en grande partie sur Egriselles, bien qu'ils alimentent des communes voisines. Ces deux autres captages et un troisième sur la commune voisine, Vernoy, sont gérés par le SIVOM du Gâtinais qui regroupe 23 communes et 6 500 hab. Ces quatre captages exploitent la nappe de la Craie.

Enjeux : les captages d'Egriselles, une ressource essentielle pour le territoire

Les sources sont superficielles et le milieu est très sensible et réactif. Dans ce secteur rural agricole, les enjeux sont essentiellement qualitatifs :

- Nitrates : les teneurs moyennes sont au-dessous des objectifs du SDAGE, avec toutefois des pics à 60 mg/l à source.
- Pesticides : une pollution de fond en atrazine (pollution ancienne) est observée. Des pics de désherbants de colza et de céréales ont été mesurés ponctuellement lors du suivi mensuel.

L'eau fournie par les captages d'Egriselles gérés par le SIVOM est en quantité abondante et assure l'alimentation de la collectivité lorsque les autres ressources du SIVOM sont à l'étiage. La préservation de ces captages est donc essentielle.

Deux interdictions de distribution de l'eau ont été prononcées en l'espace de six mois, pour cause de dépassement de la norme de potabilité. Des réunions publiques ont dû être organisées pour expliquer le contexte à la population locale, ainsi que les actions envisagées sur le territoire.

Egriselles est ainsi au carrefour d'enjeux de territoire sur la gestion de l'eau.

Un projet BAC mené sur les quatre captages pour respecter la réalité du territoire

Le SIVOM du Gâtinais gère trois captages classés Grenelle. La source de Saint-Hubert, gérée par le SIVU de Saint-Hubert, est prioritaire au titre du SDAGE. **Le travail de réflexion est conduit sur les quatre captages imbriqués pour garder la cohérence dans la gestion de l'eau.**

L'étude BAC menée sur ces bassins a précisé la vulnérabilité de ces zones.

	Source 1	Source 2	source 3	Saint Hubert	TOTAL
surface (ha)	883	558	1063	800	3304
très vulnérable	7%	42%	33%	13%	23%
vulnérable	19%	30%	22%	26%	24%
moyennement vulnérable	6%	26%	30%	15%	19%
peu ou pas vulnérable	68%	2%	15%	46%	34%

Les solutions envisagées : échec d'un projet d'installation en agriculture biologique

Diverses solutions sont à l'étude avec la Chambre d'agriculture :

- Un projet d'aménagement de type enherbement sur les secteurs très vulnérables ;
- Un projet d'agriculture biologique sur les parcelles les plus sensibles ;
- Des actions concrètes visant la diminution d'utilisation ou la non-utilisation des produits phytosanitaires présentant les plus forts risques d'entraînement sur les zones les plus vulnérables ;
- La maîtrise des intrants pour tous les exploitants agricoles sur l'ensemble du BAC.

Au-delà de ces actions préventives, une usine de traitement devra être construite pour assurer la potabilité de l'eau distribuée conformément à la réglementation sanitaire.

Le consensus est difficile à trouver avec l'ensemble des partenaires. Les propositions élaborées en commun entre agriculteurs et collectivités tentent de concilier protection de la ressource et maintien de l'activité agricole. **Elles sont toutefois perçues comme insuffisamment ambitieuses pour être efficaces** par les services de l'Etat et l'Agence de l'eau. Les services de l'Etat ont la volonté d'écrire un programme d'action réglementaire dans le cadre du Grenelle.

Pour tenter de trouver une solution acceptable pour tous dans les zones les plus vulnérables, **un projet a été élaboré pour installer un jeune agriculteur en agriculture biologique sur les parcelles les plus sensibles :**

- La commune s'est portée candidate pour reprendre une exploitation de 73 ha à céder avec achat des terres ;
- La SAFER a élaboré le schéma d'échange de parcelles pour que ces 73 ha soient les parcelles les plus sensibles du BAC ;
- Le débouché de la future production de viande bio, indispensable pour valoriser les surfaces à laisser en herbe, était assuré par l'intérêt porté par un boucher local.

Ce projet a cependant échoué. L'attribution des terres s'est faite au profit d'une installation en agriculture conventionnelle.

Le captage de PIFFONDS



Un captage prioritaire dont dépend un autre captage classé Grenelle

Le captage de Piffonds, avec ses deux forages, alimente près de 600 habitants. C'est un captage faiblement profond (forage à 46 m, niveau moyen 16 à 20 m) qui prélève l'eau de la nappe de la craie. Le bassin d'alimentation couvre une surface de l'ordre de 235 ha. Il s'agit un captage prioritaire au titre du SDAGE, mais avec la particularité d'être **intégré au bassin d'alimentation de la source de Bougis qui alimente Courtenay (Loiret) et qui est, quant à lui, classée Grenelle.**

Problèmes de qualité : des dépassements historiques de pesticides

Le problème majeur que connaissent ces captages est celui de dépassements historiques des niveaux de pesticides (atrazine-desethyl). Le taux de nitrates est en moyenne à 40mg/l, sans dépassement de norme.

Une mise en demeure du Préfet a eu lieu pour mettre en place des mesures de protection avant juillet 2014.

Contacts

Christian Deschamps, mairie d'Egriselles-le-Bocage
courriel : mairie.bocage@orange.fr

Edith Foucher, Chambre d'agriculture de l'Yonne
courriel : e.foucher@yonne.chambagri.fr



Solutions à l'étude : entre raccordement et protection

Les élus de Piffonds se trouvent face à plusieurs options :

- **Opter pour une usine de traitement de l'eau.** Toutefois, la ressource offre-t-elle un volume suffisant sur le long terme pour justifier de tels investissements ?
- **Se raccorder à une source voisine** de qualité satisfaisante. Il serait alors possible d'abandonner le forage du bourg, ce qui réduirait la surface du BAC de 40 %.
- **Mettre en œuvre un projet BAC sur les 235 ha** avec un programme d'actions qui favoriserait la reconquête et la préservation de cette ressource locale.

Dès 2009, une étude effectuée par la DDT ne permettait pas de conclure en termes d'intérêt économique entre traitement ou raccordement à une autre ressource voisine. Cette étude est en cours d'actualisation et la décision sur la méthode à employer doit être prise au cours des toutes prochaines semaines.

L'étude BAC est en réflexion depuis 2011, mais a réellement démarrée en 2013. La vulnérabilité n'est pas encore définie, mais il a déjà été déterminé que la problématique des captages de Piffonds repose sur la qualité des eaux d'infiltration et que les eaux de ruissellement n'ont pas ou très peu d'influence. L'une des pistes de réflexion pour la commune consisterait à privilégier la solution d'acquisition foncière des terres les plus vulnérables pour, par la suite, les louer avec un cahier des charges adapté à la restauration du milieu.

Actuellement, deux études sont menées de front :

- l'étude d'action préventive du projet BAC
- et l'étude pour amélioration de la qualité de l'eau potable soit par le traitement de l'eau soit par un raccordement.

Des réunions de concertations sont organisées pour rationaliser les deux études et aboutir à un programme d'action cohérent. Les agriculteurs concernés sur le captage de Piffonds le sont pour partie aussi par les actions menées sur Egriselles et le seront très certainement par celles concernant la source de Bougis. Ils souhaitent ainsi pouvoir participer à la construction du programme d'action.

Contacts

Philippe Lelong, mairie de Piffonds
courriel : mairie-piffonds@wanadoo.fr

CLAMECY : les captages du Foulon et de la Fontainerie



Aire d'alimentation de captage : deux zones de captages pour 5000 ha.

Clamecy, commune du haut Nivernais, est concernée par plusieurs captages :

- Le captage du Foulon localisé sur la ville de Clamecy qui couvre 2 572 ha dont 63% de zones agricoles à grande majorité céréalière, 21% de forêts, 4% de tissu urbain et 12% d'autres occupations (rivières, routes, aérodrome...). Il est géré par Clamecy.
- Les captages de la Fontainerie, situés sur la ville du Beuvron. De ces trois puits présents, l'un est géré par le SIAEP des Vaux du Beuvron, tandis que les 2 autres sont à la charge de Clamecy. Proches les uns des autres, ces captages ont la même aire d'alimentation. Celle-ci couvre 2 542 ha (dont 82 % de zones agricoles essentiellement tournées vers la polyculture élevage et 12 % de forêts).

Au total, près de 3 000 abonnés sur sept communes sont desservis par ce réseau de distribution .

Qualité : nitrates, pesticides ... et turbidité

Le profil karstique de ces aquifères implique généralement un transfert d'eau rapide vers les nappes souterraines sans réel pouvoir filtrant. La présence de sols superficiels avec de faibles réserves utiles accentue cette sensibilité à la moindre pollution.

Chaque territoire a toutefois quelques spécificités qui expliquent une vulnérabilité hétérogène sur l'ensemble de ces deux aires d'alimentation (présence ponctuelle de couches marneuses imperméables, activités agricoles différentes, lien entre les cours d'eau superficiels et la nappe...).

Aujourd'hui, les **taux moyens de nitrates à la source oscillent en moyenne entre 30 et 45 mg/l**. On note également la présence de molécules phytosanitaires avec dépassements ponctuels des normes de potabilité.

Ces captages ont également un problème persistant lié à la turbidité. Clamecy met d'ailleurs en place une unité de traitement spécifique qui sera opérationnelle en 2014.

Démarche de protection : les gestionnaires se regroupent

Les captages de Clamecy sont à proximité d'autres captages Grenelle : Surgy géré par le SIAEP de Surgy-Pousseaux, Dornecy géré par la ville de Dornecy et Brinon-sur-Beuvron géré par la ville de Brinon.

Tous ces gestionnaires se sont associés avec l'Agence de l'eau pour monter **une cellule d'animation agro-environnementale via un contrat d'animation territoriale**. Clamecy reste la structure fédératrice de ce projet. Le recrutement d'une animatrice au printemps 2013 résulte de cette entente.

Cela permet de mutualiser les actions, de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et d'aborder les thématiques agro-environnementales sur l'ensemble du territoire. Il est toutefois important de prendre en compte les différents stades d'avancement auxquels se situent ces captages Grenelle afin de favoriser une dynamique collective.

L'Agence de l'eau finance 80 % du contrat d'animation. Les 20 % restants sont assurés par les gestionnaires au prorata du nombre d'abonnés. La Chambre d'agriculture est le partenaire privilégié pour les actions agricoles mais la collectivité recherche également à s'impliquer et intégrer l'ensemble des autres organismes agricoles, le SEDARB, les coopératives et négociants.

Les solutions : en zones agricoles et en non-agricoles, à chacun ses efforts

Des actions sont progressivement mises en place, tant sur le volet agricole que non-agricole. Les actions agricoles sont menées en concertation avec de nombreux partenaires : projet MAEt, communication via un *Bulletin des BAC*, rédaction d'un guide technique sur la fertilisation azotée, visites de parcelles, rencontres techniques agricoles sur les leviers agronomiques et sur la viabilité économique du bio...

Des actions en zones non agricoles sont également déployées : journée de sensibilisation sur l'entretien des voiries et espaces verts communaux avec un minimum de produits phytosanitaires, communication via les bulletins municipaux, actions prévues au printemps 2014 pour sensibiliser les jardiniers amateurs...

Historique de la démarche :

- 1987 : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP)
- 2006/2007 : Etudes hydrogéologiques
- 2010 : Arrêté préfectoral de délimitation de l'aire d'alimentation du captage
- 2011/12 : Diagnostics territoriaux
- Printemps 2012 : animation MAEt sous-traitée à la Chambre d'agriculture
- Printemps 2013 : Contrat global d'animation avec l'AESN, embauche d'une animatrice agro-environnementale par la ville de Clamecy.

Contacts

François Collenot, Guillaume Dalleau, Services de la Ville de Clamecy
courriel : mairie.clamecy@wanadoo.fr



Agence de l'eau Seine-Normandie
Direction Territoriale Seine-amont
2 bis rue de l'Ecrivain
89 100 SENS
Tél : 03.86.83.16.50
Fax : 03.86.95.23.73
www.eau-seine-normandie.fr



Agence pour l'environnement
et le développement soutenable

*Ce document a été réalisé par
Alterre Bourgogne avec la
collaboration de :*

Edith Foucher, Chambre
d'agriculture de l'Yonne
Guillaume Dalleau et François
Collenot, Mairie de Clamecy
Philippe Lelong, mairie de
Piffonds
Lionel Thomas, mairie de
Migennes
Christian Deschamps, mairie
d'Egriselles-le-Bocage